

**Compte-rendu de la réunion  
du Conseil Municipal  
du 22 octobre 2007 à 20h30**

**Présents** : MM. BLOND, BUISSON, MAZEAU, FAURE, GARREAU, CHALARD, RIFFAUD, PATAUD, LAGARDE, LE PECULIER, Mme BOUGOUIN

**Excusés** : M. LUCHON

**Absents** : MM. BRUN, Mme LAMONERIE

**Procuration** : Néant

**Secrétaire** : Mme BOUGOUIN

**1-Vente terrain projet zone commerciale**

Le Maire rappelle les différentes rencontres et discussions survenues pour ce projet de création d'une zone commerciale et dit que le Conseil Municipal doit maintenant fixer le prix de vente du terrain. Il récapitule les frais engagés par la Commune :

- achat du terrain en 2005 pour 45 735€
- frais de notaire environ 1 000€
- tx sur le RD21 (réseaux) pour 112 383€

Ce qui fait un total de 160 000€ , qui ramène le m<sup>2</sup> à 14€ ttc (terrain de 11120 m<sup>2</sup>).

Le maire évoque le nouveau lotissement qui est prévu d'être vendu entre 23 et 25€/m<sup>2</sup>. Il y a 10€ d'écart.

Le conseil décide de faire une proposition à 160 000€, prix coûtant. Un courrier sera envoyé à ACCES IMMOBILIER.

Arrivée de M. LE PECULIER.

**2-Panneaux photovoltaïques**

Le Maire parle de l'intérêt d'installer des panneaux photovoltaïques mais repousse la discussion car il n'a pas reçu le devis que devait lui établir M. MAYSONNADE et il rencontre demain la Région pour faire le point des aides que la Commune pourrait recevoir pour l'étude et les travaux.

**3-Budget lotissement de Maison Neuve**

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles :

Montant des travaux : 303 000€

Honoraires /SPS : 25 940€

Frais divers : 2 600€

Opération transfert terrain budget lotissement : 13655€

Total : 345 195€

Calcul du prix de revient théorique : 345 195€ / 23230 m<sup>2</sup> (surface lotie) : 14,86€/m<sup>2</sup> HT

Calcul du prix de revient réel : 345 195€ / 17692 m<sup>2</sup> (lots à la vente) : 19,52/m<sup>2</sup> HT soit 23,35/m<sup>2</sup> TTC.

Le Conseil décide de vendre au prix de revient réel soit 24€/m<sup>2</sup> TTC, exonérant les futurs acheteurs de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement.

Budget voté à l'unanimité.

M. RIFFAUD doit se renseigner auprès du CRCA pour les panneaux publicitaires.

#### 4-Acquisition de la « Grande Maison »

M. le Maire indique que M. GAUTHIER a toujours sa maison en vente, sans acheteur pour l'instant. Si un acheteur se présente, la Commune pourra toujours préempter. Cependant un projet précis devra être proposé avec obligation de le réaliser. Cette procédure serait contraignante pour la Commune. Cependant l'achat actuel de la Maison avec ses occupants et les frais de couverture à refaire d'urgence représentent aussi un investissement très lourd. Le Conseil doit réfléchir à l'attitude à avoir.

#### 5-Acquisition terrain M. COPPERE Limon

M. le Maire fait part de la proposition de M. COPPERE de vendre à la Commune le terrain qui lui appartient Route de Limon. C'est un terrain fortement dénivelé, de 7800m<sup>2</sup>, en zone N1 de PLU, d'un montant de 150 000 frs soit 22 867€  
Le Conseil juge trop cher ce terrain où aucun projet n'est possible et ne souhaite pas donner suite.

#### 6-Contrat de maintenance MPS Toilettes Publiques

La proposition faite s'élève à 2286€ HT/an pour 2 visites. La proposition est jugée élevée par certains membres du Conseil. Cependant c'est un système particulier que les agents du service technique ne peuvent entretenir. La société devra de toute façon fournir les produits d'entretien. La 1<sup>ère</sup> année étant gratuite, la décision est repoussée.

#### 7-Convention DDE

M. le Maire parle de la convention à intervenir entre la Commune et la DDE dans le cadre de la réforme de l'urbanisme du 1<sup>er</sup> octobre 2007.  
Le Conseil donne son accord.

#### 8-Divers

- repas des Aînés fixé au 9 février
- vœux du Maire : 11 ou 18 janvier selon la date des vœux de la Préfecture
- M. BUISSON évoque l'insécurité qui commence à poindre (violence et activités de certains jeunes)
- Installation de la société CERAFORM provisoirement dans une des travées de l'atelier ( à la place des cars du Sivom) jusqu'à la fin de l'année (renouvelable).

Fin de la réunion à 22h35.